

Fiche technique

CREME DE LAVAGE DES MAINS ALOA

Code : SAVMA

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide
Couleur : blanc nacré
Odeur : florale
pH à l'état pur : $6,9 \pm 0,5$
Densité à 20°C: $1,035 \pm 0,005$
Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement :

Carton de 12 X 500 ml

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Formule déposée sur le portail CPNP.
- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.



Date de création : 12.02.2014

EUROCHIMIC-SOCHIPHARM
Enseigne **ELCOPHARMA**
20, rue Edouard Bouthier
F.89500 Villeneuve sur Yonne
Tél: (0)3.86.87.63.63
Fax : (0)3.86.87.35.35
info@elcopharma.com
www.elco-pharma.fr

INGREDIENTS

Aqua, sodium laureth sulfate, sodium chloride, cocamide DEA, parfum, glycol distearate, citric acid, laureth-10, cocamide MEA, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol, benzoic acid.

USAGES ET PROPRIETES

La CREME DE LAVAGE DES MAINS ALOA est destinée au lavage des mains uniquement.

Sa formule est testée sous contrôle dermatologique.

MODE D'EMPLOI

Se mouiller les mains.

Déposer l'équivalent d'une noisette de CREME DE LAVAGE DES MAINS ALOA dans le creux de la main.

Se frotter les mains pendant au moins 30 secondes.

Rincer à l'eau et sécher soigneusement.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer immédiatement à l'eau.
- Ne pas réutiliser l'emballage pour un autre usage.

DURABILITE

Supérieure à 30 mois.

PAO (péremption après ouverture) : 12 mois.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE

- Non concerné
 Concerné (cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité)

Selon :

- les directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations (correspond à l'étiquetage dit « DPD »)
 le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (correspond à l'étiquetage dit « CLP »)

TRANSPORT ADR

- Non Soumis
 Soumis (cf. paragraphe 14 de la Fiche de Données de Sécurité)

CODE DOUANIER

3401.20.90